



HAL
open science

Enceintes, tours, palais et castrum à Bordeaux, du XI^e siècle au début du XIII^e siècle, d'après les textes

Frédéric Boutouille

► **To cite this version:**

Frédéric Boutouille. Enceintes, tours, palais et castrum à Bordeaux, du XI^e siècle au début du XIII^e siècle, d'après les textes. *Revue archéologique de Bordeaux*, 2003, XCIV, pp.59-77. hal-01793085

HAL Id: hal-01793085

<https://hal.science/hal-01793085>

Submitted on 6 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX



TOME XCIV
ANNÉE 2003

Revue publiée par la Société Archéologique de Bordeaux
avec le concours de la Municipalité de Bordeaux,
du Conseil général de la Gironde
et de la Direction régionale des Affaires culturelles d'Aquitaine



Enceintes, tours, palais et castrum à Bordeaux du XI^e siècle au milieu du XIII^e siècle, d'après les textes

par Frédéric Boutouille *

Les travaux qui ont accompagné la métamorphose de Bordeaux lors du changement de millénaire ont offert l'opportunité de réviser notre image de la ville au Moyen Âge. En 1996, une des premières opérations menées place de la Bourse n'ayant pas révélé l'enceinte du Bas Empire à l'endroit où on l'attendait, P. Régaldo-Saint Blancard en appelait à dépasser les traditions historiographiques, établies notamment par le monumental et fascinant *Bordeaux vers 1450* de Léo Drouyn, pour revenir aux sources¹. Paradoxe en effet est la vision de la ville aux XII^e et XIII^e siècles de Ch. Higounet ou J.-P. Trabut-Cussac (1963-1965), nourrie de la riche matière des cartulaires bordelais et des premières séries de la chancellerie anglaise, et qui s'inscrit pourtant dans cette prégnante filiation².

Dans le cadre d'une étude plus générale sur la société en Bordelais et Bazadais entre les années 1070 et le milieu du XIII^e siècle à travers la documentation écrite, nous avons pu découvrir quelques textes inédits relatifs à Bordeaux et reconsidérer certains de ceux que nos prédécesseurs avaient utilisés. Les textes des XI^e, XII^e et XIII^e siècles, issus pour l'essentiel des cartulaires du Bordelais et des premières séries de la chancellerie anglaise (1199-1255), évoquent assez fréquemment les fortifications (enceintes, tours, *castrum*) et le palais ducal pour que nous puissions revoir un certain nombre de points sur l'image de Bordeaux ou ces pôles de l'autorité publique dans la ville. Ils permettent de mesurer l'ampleur de la première grande mue de la ville au II^e millénaire de notre ère avec, au sud de l'ancienne cité, la construction de la deuxième enceinte et la mise en place du *castrum* royal.

Les fortifications de Bordeaux et le palais ducal aux XI^e et XII^e siècles

Avant les grands aménagements du début du XIII^e siècle, les fortifications de Bordeaux se limitaient à l'enceinte de la cité et au complexe palatial ducal.

L'enceinte du Bas-Empire

Aucun texte ne présente directement les éléments de la première enceinte³. Le plus souvent, c'est dans les confronts d'un bien donné à Saint-Seurin ou Sainte-Croix qu'apparaissent les fortifications. Inutile de dire que ces mentions sont laconiques et qu'elles n'offrent aucun élément de description. Elles nous permettent cependant de poser des jalons chronologiques (fig. 1).

Les « murs de la cité » sont mentionnés dans des notices des cartulaires de Saint-Seurin et de La Sauve-Majeure de la fin du XI^e et du XII^e siècle (*inter muros Burdegale civitatis*

* Université Bordeaux III-Michel de Montaigne / UMR 5607 Ausonius. Nous remercions vivement Pierre Régaldo-Saint Blancard et Ezéchiel Jean pour les précisions et les suggestions qu'ils nous ont apportées.

1. Régaldo, 1996.

2. Higounet, 1963, Renouard et alii, 1965.

3. Maurin-Garmy, 1996, p. 35-49.

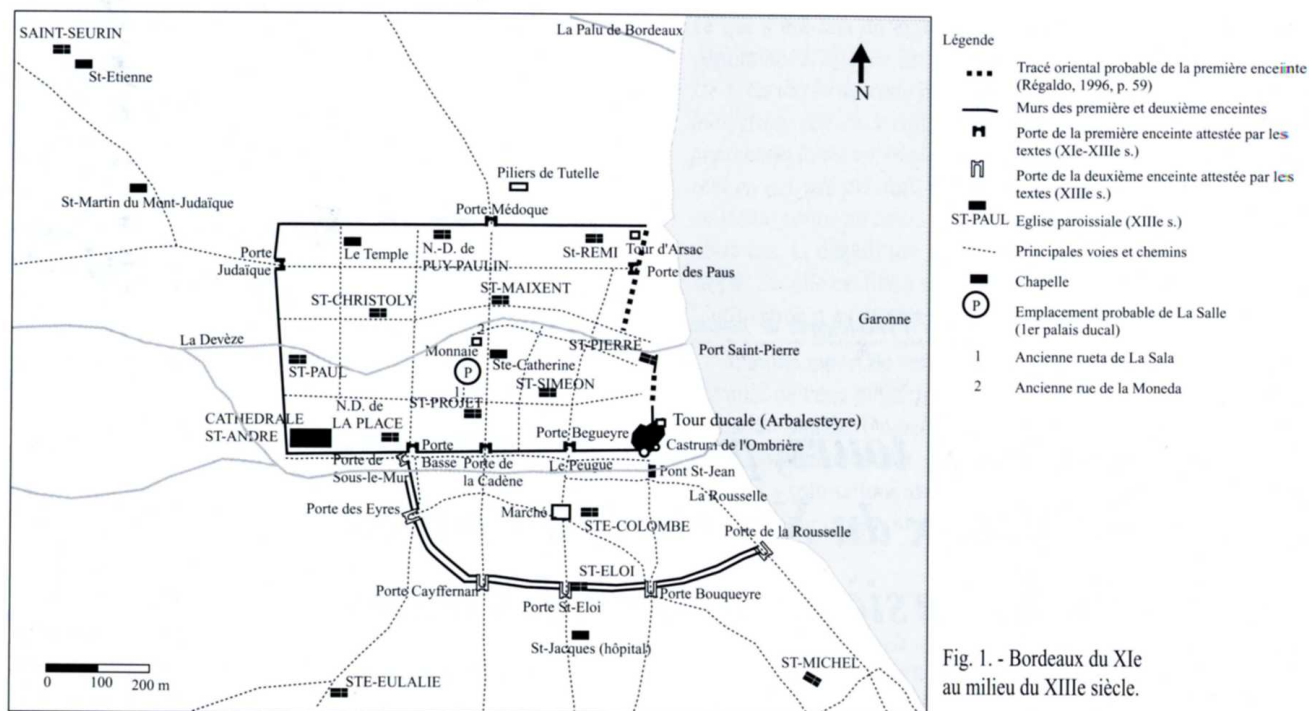


Fig. 1. - Bordeaux du XIe au milieu du XIIIe siècle.

fig. 2) ⁴. Les tours de l'enceinte sont peu fréquemment citées. Une donation des années 1027-1032 mentionne un moulin près d'une *turris fracta* ⁵ ; elle se trouvait soit à l'aplomb de l'entrée de la Devèze dans la cité, soit plus vraisemblablement le long du Peugue. La *turris Gueffereyri*, dans laquelle fut passée une donation entre 1095 et 1106, était peut-être une des tours de la cité à moins qu'il ne s'agisse d'une appellation inconnue de la tour ducale ⁶.

Des portes antiques, sont attestées la porte Judaïque (*Judea*) en 1075 et la porte Médoque en 1127 ⁷. La porte de la Cité (*porta civitatis*), mentionnée entre 1126 et 1131 dans le prolongement de la voie venant de Saint-Genès et Ladors correspondait à l'une des deux portes ouvertes sur le côté méridional, la porte de la Cadène ou la porte Basse ⁸ ; la position de la première, sur le *cardo* de la rue Sainte-Catherine, la rend plus ancienne mais la seconde, située dans le prolongement d'une rue antique récemment reconnue (actuelle rue de Cheverus), rend plausible l'hypothèse d'une poterne antique. En revanche, l'ancienne porte Navigère, ouverte sur la Garonne, n'est plus mentionnée au Moyen Age en raison de l'envasement de l'ancien port intérieur, abandonné depuis le VIe siècle ⁹.

Au moins une ouverture dans l'enceinte antique est attribuable aux deux siècles postérieurs à l'an Mil. La porte Bégueyre (*Vicaria*), au sud-est, apparaît dans les textes entre 1173 et 1180 par un patronyme ¹⁰. Au débouché d'une rue parallèle au *cardo* de la rue Sainte-Catherine (rue du Pas-Saint-Georges), cette porte donnait sur le faubourg Saint-Eloi, le cœur écono-

mique de la ville, dont l'essor se place à la fin du XIe siècle. La porte des Paus, ouverte à l'est dans le prolongement du *decumanus* la rue Saint-Rémi, est mentionnée dans l'enquête sur les padouents de la ville en 1262 ¹¹. Ces nouvelles portes ou poternes (les textes ne font pas la distinction) s'inscrivaient donc dans le maillage antique.

4. *Cart. St-Seurin*, n° 17 (1089-1101), *de quartario decime et de ecclesis inter muros Burdegale civitatis dicimus hoc esse potius de mensa canonicorum* ; *Cart. La Sauve*, n° 403 (1095-1102), *domus infra civitatem continuas usque ad murum que sunt de casamento archiepiscopi* ; *Cart. St-Seurin*, n° 48 (1163-1173), *unum nummum de sporla quem habebat in mutatione domni super domum de Subtus Murum* ; *Cart. St-Seurin*, n° 91, *vineam que est juxta et domum meam que est Subtus Murum similiter dedi* ; *Cart. Ste-Croix*, n° 56 (1165-1170), *l'église Saint-Michel extra muros Burdegale* ; A.D. 33 G 320, f 1 (1176), *ecclesia Sancte Eulalie que sita est prope muros civitatis Burdegale*.

5. *Cart. St-Seurin*, n° 10.

6. *Cart. La Sauve*, n° 436.

7. *Cart. La Sauve*, n° 402 ; *Cart. St-Seurin*, n° 80, puis 1147, n° 80, n° 59, n° 91 ; A.D.Gir. G 609 (1179) ; *Pasturkunden* n° 109 ; Maurin-Garmy, 1996, p. 50-55.

8. *Cart. Ste-Croix*, n° 35.

9. Maurin-Garmy, 1996, p. 33.

10. *Cart. Ste-Croix*, n° 36, puis *cart. St-Seurin*, n° 165 (1199).

11. Higounet, 1963, p. 271., *Livre des Bouillons*, p. 370, *Livre des coutumes*, p. 340 (*dicimus quod de domum Arnaldi Willelmi de Paus, prope portam de Paus*) ; Régaldo, 2000, p. 58.

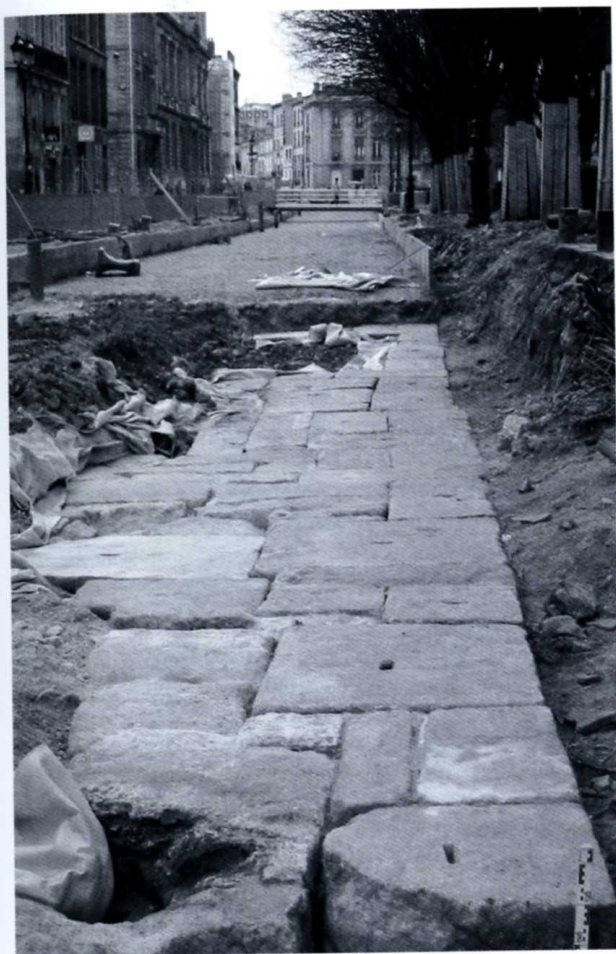


Fig. 2. - Vestiges de la première assise de fondation de l'enceinte sud de la cité, découverts à l'occasion du chantier du tramway (place Pey Berland, au sud de la cathédrale Saint-André, vue prise vers l'ouest). Cliché W. Migeon, Inrap, 12-02-03

On peut retenir de cet aperçu liminaire que nulle part le terme de *castrum* n'apparaît pour désigner la cité. Si, pour la fin de l'Antiquité il n'y a pas lieu de remettre en cause une appellation que les historiens de l'Antiquité légitiment, en revanche, pour notre période, l'usage du terme *castrum* est impropre¹². Jusqu'au milieu du XIII^e siècle, le noyau antique ceint par l'enceinte du Bas Empire était la « cité ». Il doit l'être pour nous aussi¹³. Le *castrum*, quand il apparaît dans les textes au début du XIII^e siècle, correspond à une structure particulière bien distincte de la cité¹⁴.

Du palatium Burdegalae à l'aula regis (1070-1228)

Le palais ducal de Bordeaux n'a pas été étudié. Ch. Higounet ne voyait dans les origines du « château » de l'Ombrière que la tour de l'Arbalesteyre, effectivement mentionnée à la fin du XI^e siècle ; la non utilisation par l'auteur de *Bordeaux pendant le haut Moyen Age* de l'allusion à une *capella palatii* datée de 1072 ou 1077, et pourtant citée dans le texte, est révélatrice d'un courant historiographique qui n'avait pas encore intégré le concept palatial¹⁵. J. Gardelles, qui fut un des premiers à attirer l'attention de la recherche française sur les palais des Xe-XIII^e siècles, conservait cependant sur les origines de l'Ombrière une vision traditionnelle¹⁶.

Le palais ducal de Bordeaux à la fin du XI^e et au XII^e siècle pose des problèmes de localisation. La première mention, la plus précise, est extraite du fonds de l'abbaye de Saint-Sever, dans le diocèse d'Aire. Le 3 mai 1070, le duc d'Aquitaine Gui Geoffroy (ou Guillaume VIII), qui venait de triompher de « rebelles » Gascons, donna, depuis La Castelle, en faveur du monastère de Saint-Sever, la totalité du « palais de Bordeaux » appelé *La Salle*, situé en avant des portes de Saint-Projet (*prae foribus S. Projecti*), libre de tout droit et de cens, avec un puit, un portique (*atrium*), des chambres (*cubiculis*) et des dépendances (*appendiciis*)¹⁷. En 1072 ou 1077, le même duc donna au prieuré Saint-Martin du Mont-Judaïque, dépendant de l'abbaye de Maillezaïs, la *capella palatii*¹⁸. Il faut ensuite attendre 1137

12. Higounet, 1963, p. 156, p. 157, p. 270.

13. Au delà du XIII^e siècle la perception de la « cité » est moins nette. Ainsi relève-t-on en 1451, un bien confrontant *au mur de la ciutat* dans la paroisse Sainte-Croix, A.D.Gir. H 734, f 165.

14. Par exemple, *Livre des Bouillons*, p. 373, Livre des coutumes, p. 341, *de fossato castris domini regis dicimus quod debet extendi in longum a muro civitatis*. Voir *infra*.

15. Higounet, 1963, p. 158-159.

16. Gardelles, 1972, p. 105 ; Gardelles, 1976 ; Renoux, 2003, p. 351-356 et note 3. La notice consacrée au palais de l'Ombrière dans l'*Evocation du vieux Bordeaux* n'est pas fiable : l'Ombrière n'a pas une origine antique et le « palais d'Aliénor, ses allées d'ormeaux, ses jardins » n'apparaissent pas explicitement dans l'œuvre de Bertrand de Born (Desgraves, 1960, p. 142).

17. Du Buisson, 1876 (éd.), *tradens insuper, ut dux et comes totius Aquitaniae et Gasconiae, pro animae meae remedio (...) palatium Burdegalae ab omni censu liberum et immune, quod prae foribus S. Projecti martyris habetur, quodque vulgares Salam vocant, Domino Deo et apostolorum principi Petro, necnon et egregio martyri Severo, integre et sincere absque ullius census retractione, cum puteo et atrio, cubiculis et appendiciis jure huic palatio competentibus, donoque perenniter delego*.

18. *Archives Historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 321.

pour trouver la dernière mention de ce palais ducal : la liberté des élections épiscopales et abbatiales de la province de Bordeaux, accordée par Louis le Gros au moment de la succession du duc d'Aquitaine Guillaume X, fut confirmée par le futur Louis VII in *palatio nostro apud Burdegale* ¹⁹.

Si la donation de 1070 nous permet de localiser le palais ducal, il n'en va pas de même des deux suivantes. La première ouvre deux possibilités (fig. 1). Si l'on considère que les *fores S. Projecti* correspondaient aux deux portes de la cité, à la limite méridionale de la paroisse urbaine Saint-Projet (porte Basse et porte de la Cadène), la *Salle* devrait être un palais suburbain localisé dans la partie occidentale du futur faubourg Saint-Eloi. Mais nous n'avons pas trouvé, dans la documentation foncière postérieure, de quoi étayer cette première hypothèse ²⁰. Dans les limites de la paroisse Saint-Projet, au nord de cette église, l'actuelle impasse Saint-Projet était autrefois appelée *rueta de La Sala ou rueta de Noaillan* ²¹. Un acte de 1369 évoque une *sala* mais il s'agit de la *sala de Noalhan*, confrontant une maison située rue Sainte-Catherine ²². Là encore, la riche documentation des XIV^e et XV^e siècles concernant la paroisse Saint-Projet n'a pas fait état de biens relevant de Saint-Sever dans les confronts. Mais ce secteur offre d'autres recoupements.

D'après l'enquête de 1262, il y avait dans le voisinage de l'église Saint-Projet des places et des habitations réputées padouents, c'est-à-dire publiques ; nulle autre paroisse *intra muros* n'en présente autant ²³. Un acte de 1233 et l'enquête de 1262 placent l'atelier monétaire (*domus moneta*) dans le voisinage de l'église Saint-Projet, sur la « Grande rue de Porte Médoque » (rue Sainte-Catherine) ²⁴. Malgré une tentative de déplacement à Langon ou La Réole en 1228, l'atelier de la cité de Bordeaux (*moneta que cuditur in civitate Burdegale*) frappait encore des deniers en 1253, 1254 et, nous l'avons vu, en 1262 ²⁵. L'ancienne *rua de la Moneda* (actuelle impasse Sainte-Catherine), au tracé parallèle à la Devèze, conserve de souvenir de cet atelier monétaire.

Le 22 juillet 1228, au moment où le roi-duc Henri III manifestait le désir d'installer l'atelier monétaire à Langon ou à La Réole, Arnaud de La Lande, citoyen de Bordeaux et prévôt de la monnaie, recevait la *domus monete* située, d'après ce mandement, à proximité de l'*aula* royale ²⁶. Ainsi, avec des padouents, l'atelier monétaire et une *aula* royale à proximité, le nord de la paroisse Saint-Projet avait conservé une forte empreinte publique. La *Salle prae foribus S. Projecti* devait être localisée dans ce secteur. Elle occupait ainsi, dans les limites de la *civitas*, une remarquable position centrale.

Avant 1070, les différentes parties de ce palais en faisaient un complexe comparable aux principaux ensembles palatiaux de cette époque. Son nom évoque la Grande Salle où le duc tenait cour et rendait justice. Les chambres du palais, tout aussi

fréquemment relevées dans les autres palais princiers ou royaux, assuraient la fonction résidentielle pour un pouvoir en perpétuel déplacement. La *capella palatii* cédée à Saint-Martin du Mont-Judaïque était certainement liée à ce premier palais puisqu'elle ne figure pas dans les éléments donnés à Saint-Sever en 1070 ; elle devait en être distincte ²⁷. L'*atrium* évoque une galerie, une structure aussi régulièrement mentionnée, pouvant être ornée de colonnes et se présentant comme un élément de liaison. Des parties non-nobles et domestiques, seul le puits est mentionné, en général en association avec les cuisines.

19. Cart. La Sauve, n° 1279.

20. Rouchaud, 1989, Tinel, 1996.

21. Drouyn, 1874.

22. A.D.Gir. G. 340, f. 40 (1369), Rayou, 1994, Matrice cadastrale, rue Sainte-Catherine, p. 1. La famille de Noaillan avait plusieurs maisons à Saint-Projet, Rayou, 1994, p. 17 et Matrice cadastrale, rue Gueyrauda, rue du Peyron

23. *Livre des Bouillons*, p. 368-370, *Livre des Coutumes*, p. 336-338. *item dicimus quod omne plate Sancti Prejecti prout extenduntur ab ecclesia sancti Prejecti, usque ad domum in qua moneta fieri consuevit et via publica est utroque latere sunt paduentum* Les autres églises et places intra-muros de l'enquête sont la cathédrale Saint-André (*platea Sancti Andree*) et Saint-Pierre (*ecclesia Sancti Petri*).

24. Cart. St-André, f 51 (1233) *domum in parrochia Sancti Perjecti, juxta domum monete in magna rua de Porta Medulca* ; *Livre des Bouillons*, p. 368, *Livre des coutumes*, p. 338 (1262). *Livre des Bouillons*, p. 368, *Livre des coutumes* p. 335 : *e vi quans los maysons de Sent Progeit, qui esta costa la plassa, fade hom la moneda (...) et bit que a la mayson de la moneda de Sent-Proget fade hom la moneda (...) et que la mayson Sent Proget es aux obreys de la moneda es* ; *Livre des Bouillons*, p. 370, *Livre des coutumes*, p. 338, *dicimus quod domus predicta, que est juxta platea Sancti Projecti, in qua moneta fieri consuevit, est dedita ad monetam perpetuo faciendam*.

25. *Rôles Gascons*, n° 2109, 2139, 2651, 4215, 4217. Egalement *Rot. Chart*, p. 4 b (17 juillet 1199), *confirmavimus civibus civitatis Burdegalensis qui in civitate Burdegalensis solebant habere monetam quod in eandem civitate habeant*. J.-P. Trabut-Cussac ne localise pas précisément cet atelier monétaire (Trabut-Cussac, 1972, p. 319-325, note 324).

26. *Close rolls, 1227-1231*, p. 112, *Pat. Rolls.*, 1225-1232, p. 199 : *ut monetam nostram Burdegale fieri faceremus apud Langun vel apud Regulam*. *Close rolls, 1227-1231*, p. 67 : *Dominus rex commisit Ernaldo de Landa civi Burdegale et preposito monete Burdegale, qui bene et fideliter servivit domino J. regi et domino regi, domum domini regis de monetaria junctam aule domini regis in Burdegala* ; *Pat. rolls 1225-1232*, p. 196. Sur cette *aula*, voir *infra*.

27. La chapelle Sainte-Catherine est la seule chapelle connue dans ce secteur.

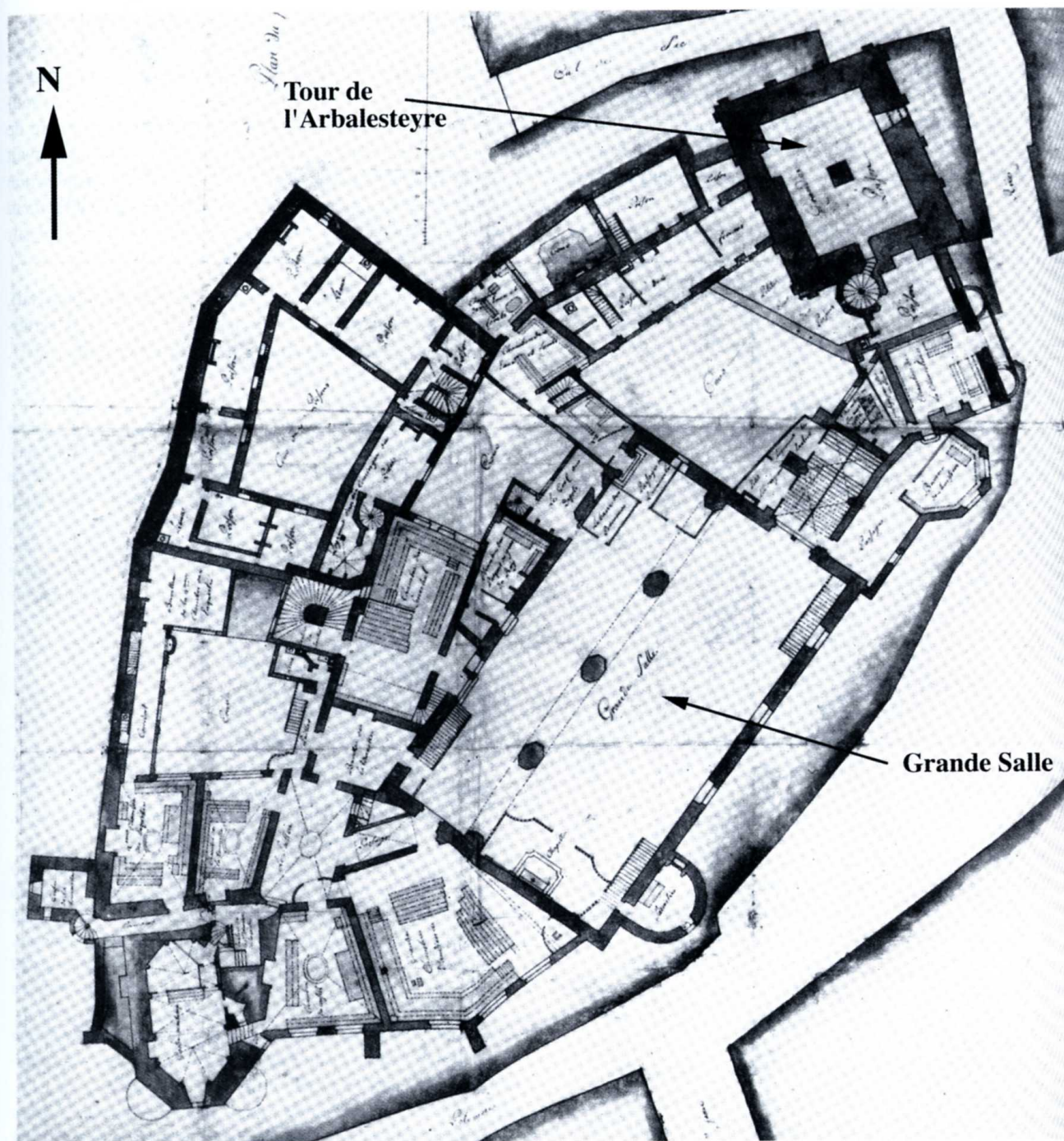


Fig. 3. - Plan du premier étage du palais de l'Ombrière.
XVIII^e siècle. Lavis (98 x 105,5 cm).
L'échelle verticale graduée, en haut de la figure,
indique le nombre de toises (de 1 à 5).
Archives Municipales de Bordeaux, X-U 8.

L'existence d'une *aula regis*, en 1228, dans un secteur où le duc avait autrefois abandonné un palais traduit le maintien de l'intérêt public pour ce site ; mais cela pose aussi le problème de la continuité de son occupation²⁸. Or, en 1075, Gui Geoffroy passa une donation *in camera sua Burdegale*²⁹ ; en 1087, le duc recevait *in urbem Burdegalam*³⁰. Les fonctions résidentielles maintenues, et peut-être aussi les fonctions curiales, s'appuyaient donc sur un ensemble de bâtiments qui ne pouvait être le palais donné à Saint-Sever. Or ce nouvel ensemble ne semble pas avoir été situé à l'emplacement de l'*aula* de 1228, c'est-à-dire à proximité de l'ancienne *Sala*. Il doit au contraire être mis en relation avec la tour ducale.

La tour ducale

Quatre textes antérieurs au milieu du XIIe siècle évoquent la tour ducale. Elle est mentionnée pour la première fois, à notre connaissance, en 1080, dans une donation de Gui Geoffroy : le duc approuva la donation de l'église de Saint-Ferme en Bazadais, *in turri sua apud Burdegala*³¹. Le 25 mars 1096 (n. st.), son fils Guillaume IX prit sous sa protection le monastère de Sainte-Croix, *in turri Castellari*³². En 1119, Guillaume IX concédait à l'abbaye Montierneuf de Poitiers un four à Bordeaux, situé *sub turri*³³. Enfin en 1149, au moment de la croisade de Louis VII, un échange de lettres entre le régent Suger et l'archevêque de Bordeaux nous présente le gardien de la tour de Bordeaux (*custos turris Burdegalensis*), un certain Martin, qui se plaignait du manque de ressources pour entretenir la garnison et ses défenses (*turris munitio*)³⁴. Une de ces lettres rapporte que ledit Martin n'avait pas pu mener à bien la construction d'une *domus*.

Cette tour maîtresse est l'Arbalesteyre (le nom apparaît pour la première fois en 1262)³⁵, que J. Gardelles place, par ses caractères, dans le groupe des plus vieux donjons aquitains (fin XIe siècle)³⁶. D'après les plans du XVIIIe siècle (fig. 3)³⁷, cette tour mesurait 17 m sur 14 ; ses murs épais (2,60 m) étaient renforcés de 4 ou 5 contreforts plats selon les façades ; les planchers étaient maintenus par un massif de maçonnerie central. Située à l'angle sud-est de la cité, quelques mètres en avant du rempart antique, elle surveillait le trafic sur le fleuve ; à mi-distance des embouchures du Peugue et de la Devèze, l'Arbalesteyre contrôlait à la fois les berges de la Garonne et le cours du Peugue que remontaient les embarcations se dirigeant vers le marché.

Quel était l'ensemble commandé par la tour et appelé *castellarium* en 1096 (*in turri Castellari*) ? *Castellarium* est un terme peu utilisé par les scribes de la région ; la poignée d'occurrences renvoie à un ensemble fortifié de nature mal déterminé³⁸. Apparemment le scribe de Sainte-Croix éprouvait des réticences à désigner cet ensemble par les mots *castrum* ou *castellum*. Une telle retenue a été observée à propos du site

de Bisqueytan, à Saint-Quentin de Baron (en Entre-deux-Mers bordelais), où les textes n'évoquent rien de plus qu'une *turris*, alors que l'archéologie a révélé une enceinte, pour partie en pierre, et une chapelle³⁹. Nous avons pu interpréter ces réticences par le caractère non entièrement clos de l'enceinte de Bisqueytan qui barrait l'accès de l'éperon rocheux. Il devait en être de même avec la *turris* de Bordeaux : le *castellarium* que cette tour commandait peut ne pas avoir été entièrement fermé par une courtine maçonnée, mais devait s'appuyer sur l'enceinte de la cité et sur un *vallum*.

La tour de Bordeaux dans laquelle Gui Geoffroy s'arrêtait, ainsi que l'ensemble qui en dépendait, correspondent certainement au « palais » où séjourna le futur Louis VII en 1137.

28. Un accord passé le 11 juin 1187 entre Baudouin de Centujan et l'abbé de Sainte-Croix prévoyait la fourniture de cautions à Saint-Projet, où aucune des deux parties n'avait de *domus*. Le texte ne détaille malheureusement pas dans quel espace de Saint-Projet, devant quel bâtiment, il fallait fournir ces cautions. Cart. Ste-Croix, n° 62, *Recognitumque fuit a partibus et placuit ipsi ecclesie et Bauduino et Amanevo quod die madi, unus vel duo de monachis Sancte Crucis apud Sanctum Perjectum debet accedere et fidantiam nomine allaudiorum tantum illi dare et data fidantiam, statim recedere.*

29. Cart. La Sauve, n° 402.

30. Cart. La Sauve, n° 17.

31. Chartes de Saumur, n° VII.

32. Cart. Ste-Croix, n° 3.

33. *Et ad Burdegalam unum furnum de sub turri. Recueil des documents relatifs à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers (1076-1319)*, éd. VILLARD (F.), *Archives Historiques du Poitou*, Poitiers, 1973, p. 94.

34. *Rec. hist. Fra.*, t. XV, p. 515. *Turris ipsa sicut ab eodem Martino acceperamus et per nostros quos ad videndum misimus pro certo cognovimus, omnino imparata est et de munitione et de victuali etiam. Quoniam sicut ipse Martinus sepe nobis conquestus est, nec ipse nec ceteri qui cum eo erant clientes, procuracionem prout oportet habere poterant. Unde quoque dicebat quatuordecim libras que illi altero anno promissae fuerant se fideliter expendisse, et ad turris munitionem et ad suam atque eorum qui secum erant supplendam necessitatem. Nunc quoque eo defuncto, qui ibi remanserunt, minus idonei videntur ad custodiendum.*

35. La référence au cartulaire de Sainte-Croix, utilisée par J. Gardelles pour dater l'apparition dans les textes du nom Arbalesteyre, est erronée : Gardelles, 1972, p. 105 (« Guillaume le Jeune confirme le 22 mars 1096 une charte dans la tour de l'Arbalesteyre »).

36. Gardelles, 1972, p. 105.

37. A.M.Bx. X-U / 1, 8, 9, 11; Gardelles, 1972, p. 105-106. Planche dans Higounet, 1963, p. 161.

38. Cart. La Sauve, n° 17 (La Sauve), *Rec. feod.*, n° 12 (Lilhan), n° 270 (Ste-Luperque), n° 357 (Ste-Gemme),

39. Boutouille-Piat, à paraître.

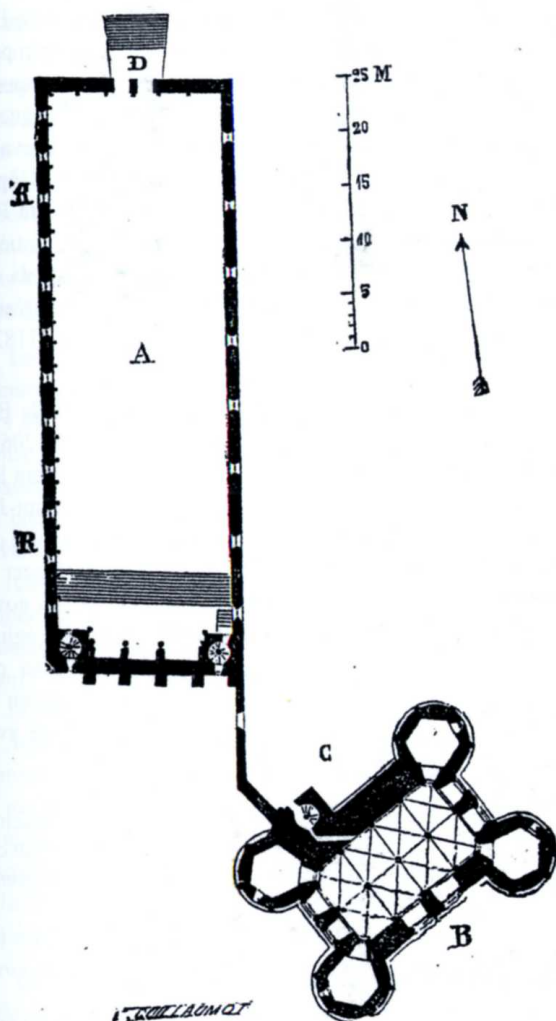


Fig. 4. - Aula et Tour Maubergeonne du palais ducal de Poitiers. Plan de Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture française du XVIe au XVIIe siècle*, t. VII, article palais. L'accès à la grande salle (A) se fait par un escalier au nord (D).

En Normandie et dans le domaine des premiers capétiens les ensembles palatiaux étaient systématiquement fortifiés aux XIe et XIIe siècles, par l'adjonction notamment d'une tour maîtresse (Laon, Rouen, Bayeux), ce qui les différenciait de la période carolingienne. Ces tours pouvaient assurer les fonctions curiales et résidentielles (« donjon-palais »)⁴⁰. Il a aussi été remarqué que, jusqu'au règne de Louis VII, la localisation d'actes *in palacio* resta fréquente chez les capétiens fidèles à une conception carolingienne du pouvoir royal, au contraire des chefs des principautés chez qui la perception du concept palatial pouvait être nettement moins marquée⁴¹. Or l'émergence du terme *palacium* en 1137 est bien une affaire de

concept : la confirmation du futur Louis VII, sacré depuis 1131, est à quelques nuances près la copie fidèle du privilège royal de Louis VI, octroyé quelques semaines plus tôt, depuis son palais de Paris (*Parisius in palacio nostro*)⁴². En reprenant les termes du privilège de son père, Louis le Jeune a donc relevé la qualité palatiale d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments qui assuraient jusque là les fonctions résidentielles, défensives et curiales.

Par la suite aucun texte, à notre connaissance, ne désigne cet ensemble par le terme de palais, à la différence de la résidence de l'archevêque de Bordeaux, qualifiée ainsi en 1235⁴³. L'ensemble ducal en valait-il encore la peine ? Les lettres adressées à Suger par Geoffroy du Loroux en 1147, montrent qu'il manquait d'équipements et qu'il souffrait de délabrement.

Le déplacement de la résidence ducal, peu avant 1070, est donc particulièrement suggestif. Le duc Gui Geoffroy a manifestement préféré abandonner un palais urbain pour un site suburbain. Dans ce choix, les considérations défensives n'ont pas pesé lourd. Alors que la première implantation était à l'abri derrière l'enceinte antique, la seconde n'a apparemment pas été équipée d'un appareil défensif digne de ce nom, au delà de la tour. Le glissement vers les berges de la Garonne du siège de l'autorité ducal répondait davantage au besoin de contrôler et de ponctionner le trafic fluvial : les coutumes levées sur le vin apparaissent d'ailleurs, dans les textes, au même moment⁴⁴. Pour Gui Geoffroy, cette tour servait avant tout un programme politique et fiscal⁴⁵.

40. Gardelles, 1976, p.123, 133.

41. Renoux, 2003, p. 354.

42. *Cart. La Sauve*, n° 1278, 1279. L'édition de Ch. et A. Higounet ayant transcrit les deux actes en vis à vis sur la même double page, la comparaison des deux textes est aisée.

43. *Archives Historiques de la Gironde*, t. XXI, n° 1 ; B.N lat. 9935, f. 19v, 1356. En 1188 et 1193, l'archevêque siège dans une *camera nova* (*cart. La Sauve*, n° 115, *cart. St-Seurin*, n° 197), également *cart. St. André* f. 91, n° 58a, 1207 ; *Rôles gascons*, n° 3261.

44. *Archives Historiques de la Gironde*, t. XLIX, n° IX.

45. On pourrait aussi penser, sans filer l'anachronisme, à une volonté de marquer le contrôle de la cité comme Charles VII installant le fort du Hâ et le château Trompette à l'extérieur de la ville pour mieux la surveiller (Fauchère, 2001). De fait, lorsque Gui Geoffroy donne la *Salle* à Saint-Sever, c'est après avoir triomphé des derniers partisans de Bernard Tumapaler, son rival pour le duché de Gascogne et il est fort probable que celui-ci avait des partisans à Bordeaux. Cependant son plus fidèle agent dans cette partie de la Gascogne, l'archevêque de Bordeaux Josselin de Parthenay, tenait la ville : le duc n'a pas eu besoin de déployer les mêmes efforts pour s'y imposer.

Les transformations du début du XIII^e siècle

Les Bordelais du début du XIII^e siècle ont été les témoins de la plus importante transformation de la topographie de leur ville depuis le III^e siècle. En moins de vingt ans, une nouvelle enceinte a doublé la cité sur le flanc sud pendant que le « palais » devenait un véritable *castrum*.

La nouvelle enceinte

La seconde enceinte est bien connue : bien qu'il en reste peu de vestiges, son tracé méridional, ses portes, sa double courtine, ses barbacanes et ses fossés ont été étudiés, voire restitués pour partie (fig. 1 et 5)⁴⁶. Cependant, la documentation écrite, assez largement sous-exploitée, permet d'affiner la chronologie et de restituer l'ampleur de cette construction.



Fig. 5. - Emprise de la deuxième enceinte de Bordeaux (impasse rue Bouquière). L'étroite impasse Bouquière, à l'est de l'église Saint-Eloi, parallèle au cours Victor-Hugo, est encadrée par les deux murs de la deuxième enceinte de la ville, sur lesquels se sont greffées des constructions ultérieures.
Cliché P. Régaldo, S.R.A.

Cette enceinte était destinée à clore le faubourg Saint-Eloi, le secteur le plus actif de la ville, situé au débouché de la porte Begueyre, avec le marché (cité pour la première fois dans les années 1160⁴⁷), les accès aux appontements du Peugue ou de la Garonne⁴⁸. Deux établissements religieux y avaient été installés dans la première moitié du XII^e siècle, l'Hôpital Saint-Jacques d'abord, fondé en 1119, puis l'Hôpital du Pont Saint-Jean mentionné en 1182. Pendant la seconde moitié du XII^e siècle, la croissance de la population au sud de la cité avait amené l'extension de l'église Saint-Michel et la création de la paroisse Saint-Eloi, mentionnée au plus tôt entre 1182 et 1199⁴⁹.

C'est un fait admis, l'extension des fortifications de Bordeaux est liée à l'attaque du roi de Castille, en 1205-1206, et à l'inaction du roi Jean⁵⁰. Les Bordelais prirent en main leur propre défense. Une charte du cartulaire perdu de Saint-Jacques, datée de 1208 alors que le péril était écarté, montre que la nouvelle municipalité avait fait place nette pour dégager les murs de la vieille enceinte et pour défendre la cité (*ob nostre civitatis defensionem*) ; les Bordelais avaient détruit les églises Saint-Jacques, Sainte-Marie Madeleine, l'hôpital, ainsi que les maisons « construites pour les pauvres, les pèlerins ou les moines »⁵¹. La charte de 1208 révèle aussi qu'un fossé avait

46. Renouard et alii, p. 37-38. Pour le tracé oriental de cette enceinte, voir dans ce même volume notre communication commune (en collaboration avec Sandrine Lavaud, Ezéchiél Jean, Wandel Migeon et Pierre Régaldo-Saint Blancquart).

47. Cart. La Sauve, n° 391 (*mercatum*) ; cart. Ste-Croix, n° 135 (*forum*). En 1228 on distingue le nouveau et l'ancien *forum* (A.D.Gir. G. 270, f. 1).

48. Le terme *suburbium* apparaît dans les actes des années 1160-1170 : Cart. St-André, f. 85, 1174 (*de commorantibus in civitate Burdeg. quam in suburbium*) ; A.H.G., t. XIII, n° CVI p. 360 (*jurisdictionem in urbe vestra et in suburbio*), n° CVII, p. 362 (*ecclesia Sancte Eulalie que est in suburbio*).

49. Cart. St-Seurin, n° 143. Les églises Saint-Eloi et Sainte-Colombe sont mentionnées pour la première fois dans la bulle d'Alexandre III du 13 juillet 1173 (A.D.Gir. G 267 f. 2, A.H.G., t. XIII, p. 358). Le patronyme Saint-Eloi est plus ancien (Cart. La Sauve, n° 18, 1087-1095).

50. Renouard et alii, 1965, p. 24-26 ; Alvira Cabrer, Buresi, p. 219-232 ; Boutoulle, 2001, p. 459-462. Il n'y a pas lieu de faire remonter la construction de la deuxième enceinte à 1171 ou 1173 (Forme, 1999, p. 22-32) ; aucun texte ne confirme une telle assertion.

51. Charte de 1208 extraite d'un cartulaire perdu de Saint-Jacques de Bordeaux (f 229 v), transcrite dans le *Livres des coutumes*, p. 403. *Quod cum rex Castelle nostram civitatem obsideret ecclesias Sancti Jacobi et Sancte-Marie Magdalene et Hospitale et alias domos que constructe erant ad opus pauperum et peregrinorum et clericorum et aliorum fratrum ibidem desservientium, ob nostre civitatis defensionem destruximus et peccatis nostris exigentibus redegimus usque ad solum.*

été aménagé entre deux portes, la « porte Saint-Jacques » (c'est la porte Saint-Eloi) et la « porte Cayffernan »⁵². Les quatre autres portes n'apparaissent pas dans les textes avant 1255 et 1262 à notre connaissance (voir *infra*), mais une partie d'entre elles existait certainement car l'acte de 1208 ne mentionne que les ouvertures les plus proches ; le silence qui pèse sur les autres est peut-être lié à leur éloignement. On peut aussi remarquer que l'enceinte reliant les deux portes n'est pas mentionnée dans le texte, probablement parce qu'il n'y avait encore, à l'arrière du fossé, qu'un talus palissadé.

Le chantier de la nouvelle enceinte fut réactivé une dizaine d'années plus tard, à l'occasion de la descente du prince Louis vers Marmande, en juin 1219. Dans cette étape de la croisade contre les Albigeois, le fils de Philippe Auguste attaqua les possessions du comte de Toulouse par le nord ; son armée toucha les confins du Bordelais, fit une incursion en Fronsadais et traversa l'Entre-deux-Mers Bazadais. Le 24 juin 1219, Henri III remerciait le maire et le commun conseil de Bordeaux des grandes dépenses qu'ils venaient d'engager « pour la clôture et la défense de la ville » (*ad villam vestram claudendam et muniendam*)⁵³. Mais le roi était à court d'argent. Le même jour, Henri III fit savoir à G. Brochard, le maître de la milice du Temple en Aquitaine, qu'il avait emprunté 1000 marcs au maire et à la communauté (*universitas*) de La Rochelle et la même somme au maire et à la communauté de Bordeaux « pour la défense de la terre du roi » (*ad defensionem terre nostre*), des prêts pour lesquels la municipalité de Londres était caution : les Bordelais et les Rochelais devaient remettre les 2000 marcs à G. Brochard ainsi qu'à l'abbé de La Sauve, avant la Toussaint⁵⁴.

Ce même 24 juillet, Henri III enjoignait à tous ceux qui « devaient fortifier les tours, faire les clôtures et les chais » de la cité ou de la ville, de s'y employer sans tarder, en précisant que les tours relevaient du roi (*turres nostras*) mais que les chais et la clôture étaient à leur charge (*kayos et clausuras vestras*)⁵⁵. Le lendemain, Henri III ordonna au maire de Bordeaux de veiller à ce que les revenus royaux de Bordeaux (*redditus nostros Burdegale*) fussent affectés à la seule défense de la ville et du pays⁵⁶. Au printemps 1220, la municipalité attendait toujours la confirmation des privilèges accordés jadis par le roi Jean, en « dédommagement des dégâts et des grandes dépenses engagées pour la clôture et la fortification la ville »⁵⁷. Mais l'enceinte était suffisamment avancée pour qu'une donation en faveur de La Sauve-Majeure, en 1221, évoque les murs de l'*urbs* (par opposition, peut-on penser, à ceux de la cité) dans les environs de la voie conduisant à Saint-Laurent d'Escures (assimilable à l'actuelle rue du Hâ)⁵⁸.

Afin de compléter ce dispositif défensif, la municipalité fit le vide autour de la ville en faisant détruire le *castrum* de Bègles, construit peu de temps auparavant et susceptible de

servir de repaire à une armée de siège⁵⁹. Notons que les Bordelais n'étaient pas seuls : au même moment les lettres de la chancellerie anglaise montrent que les bourgeois de La Réole et de Saint-Emilion se protégeaient de la même manière⁶⁰.

En 1224 il fallut conduire une nouvelle campagne de travaux pour faire face à une deuxième descente capétienne, conduite par le comte de La Marche sous les ordres de Louis VIII. Seuls, en effet, les Bordelais étaient décidés à résister alors que le reste du pays avait changé d'obédience. Les travaux de fortification de la ville avaient été accélérés dès le début des opérations. Henri III promit 2000 marcs aux Bordelais « pour la clôture des murs et des fossés » (*ad clausuram*

52. *Livre des coutumes*, n° XL, p. 403, *concessimus Raimundo ejusdem loci priori et fratribus ibidem Deo et pauperibus servientibus ut a Porta Sancti Jacobi usque ad portam de Cayfferenan, in fossato edificient et domos construent quantum voluerint; ea tamen conditione ut non liceat edificia vendere seu alienare vel in feodum dare vel etiam aliis locare.*

53. *Foedera*, p. 155.

54. *Pat. rolls 1216-1225*, p. 198 et 211 et *Foedera*, p. 155, *ad defensionem terre nostra, si necessitas emerit.*

55. *Pat. rolls, 1216-1225*, p. 198 ; *rex omnibus illis qui turres firmare vel kaios vel clausuras facere debent in civitate salutem. Mandamus vobis firmiter precipientes quod omni dilatione et occasione postpositis sicut tenemini, turres nostras firmetis et kayos et clausuras vestras faciatis ne quod absit, pro defectu vestri, dampnum aut detrimentum incurrentis ob hoc merito ad terras et catalla vestra manu graviorem apponere debeamus. Ce mandement, évoqué par la lettre du roi adressée le même jour aux Bordelais, est présenté de manière légèrement différente : Mandamus autem, ad instantiam nunciatorum vestrorum, per litteras nostras quas vobis mittimus, illis qui turres firmare debent in villa Burdegale et kayas facere, sive claustruras, quod eos facere non differant, sicut tenentur ; ne si ad hec minus perfecte manus apposuerint, damnum inde incurramus et jacturam ; et ob merito ad terras et catalla eorum manum apponere debeamus graviorem, Foedera, p. 155. Dans cette version, il n'est plus question de la cité mais des tours, des fortifications et de chais de la ville.*

56. *Rot. litt. claus.*, p. 397, *nisi ad communem utilitatem et defensionem ville vestre et terre nostre Pictavie et Vasconie.*

57. *Royal Letters*, t. I. p. 125, *homines vestri Burdegalenses tam pauperes quam divites, licet multis et variis gravaminibus per longa tempora sint gravati cum guerris, cum diversis missionibus multis modis factis et in villa vestra claudenda et munienda.*

58. *Cart. La Sauve*, n° 922, donation d'une vigne *extra muros predicti urbis secus viam que itur apud Sancti Laurentii de Obscuris.*

59. *Royal letters*, p. 199 ; *Pat. rolls, 1216-1225*, p. 355. Cassagne, 1991, p. 1.

60. *Royal letters*, p. 43, 49-54 ; Guinodie, 1845, p. 479.

murorum et fossatorum civitatis Burdegale)⁶¹; le 26 juin 1224, il leur en envoyait 500⁶². Le 2 août, en dédommagement des « grandes dépenses » engagées pour la clôture et fortification de la ville (*in auxilium ville predictae claudende et firmande et defendende*), le roi accordait aux Bordelais, pour une durée de 4 ans, les revenus des assises de la ville et de la coutume des vins, à partir de la fête de saint Michel⁶³. Le 10 juillet, depuis Bedford, le roi reconnaissait aux Bordelais le droit d'avoir une commune et un maire⁶⁴. Le 7 et le 12 novembre, il faisait verser aux prud'hommes de Bordeaux le reste des 2000 marcs promis *ad villam suam firmandam*⁶⁵.

Il faut attendre les années 1250 pour que les textes présentent quelques uns des aménagements accompagnant cette enceinte. L'ampleur du chantier apparaît au grand jour. Un mandement du prince Edouard, daté du 23 octobre 1255, en faveur de l'Hôpital Saint-Jacques, autorise les religieux à combler et raser « les petits fossés et les barbicanes, au delà des murs de notre ville de Bordeaux, entre la Porte de Cayfferman et la Porte de la Rue Bouquière » pour y construire des habitations (*parva fossata et barbicanas que sunt extra muros ville nostre Burdegale*)⁶⁶. Le 12 août 1255, une donation d'Edouard en faveur de Guillaume Raimond Colom, maire de Bordeaux en 1220, 1245, 1250, 1254 puis encore trois ans plus tard, est plus précise. Guillaume Raimond qui venait de faire construire des *domus* « au delà des vieux murs du faubourg de Bordeaux », entre la porte Sous-le-Mur et la porte des Eyres, sollicitait le droit de les agrandir « au delà du mur neuf ». On lui permit, en raison des services qu'il avait effectués gratuitement, de construire et d'agrandir des *domus* « au delà des murs vieux ou neufs du faubourg », mais seulement de la « porte Neuve qu'il avait lui-même ouverte, près de l'estey, jusqu'à sa cuisine », et à condition de ne pas les fortifier⁶⁷. En outre Guillaume Raimond recevait pour lui et ses héritiers une place entre les deux murs, près des ses *domus* où il avait fait aménager une place et un parc, située entre la porte des Eyres et le « nouveau portail sans pont » (*portale novus sine ponte*) du côté de la porte de Cayfferman, à la condition de ne rien construire sur cette place⁶⁸.

La reconnaissance passée en mars 1274 par la *domina* Aupays (ou Alpadis) mère et tutrice de Guillaume Raimond II Colom, alors mineur, précise l'étendue de la donation de 1255. Elle reconnaissait tenir au nom de son fils et en fief du roi-duc tous ses biens situés « entre la Porte Sous-le-Mur et le portail neuf de Cayfferman »⁶⁹. Ainsi, la porte Neuve citée en 1255 était située selon toute vraisemblance entre la porte Sous-le-Mur et la porte Cayfferman (fig. 1) ; la proximité de l'estey place cette porte inédite dans le voisinage du Peugue. Il s'agissait certainement d'une poterne, mais on notera que le lexique ne différencie pas cette *porta*, ouverte par une initiative privée, et les autres. Cependant, à propos de la porte de Cayfferman,

les textes de 1255 et 1274 présentent respectivement une *porta de Cayferna*, un *portale novus sine ponte versus portam de Cayferna* et un *portale novus de Cayferna*. Ce « portail neuf » est certainement un élément de la barbicanne placé en avant de la porte.

La distinction, en 1255, entre les « murs récents » et les « murs anciens » du *suburbium*, constitue l'allusion la plus explicite à la double enceinte. Elle révèle également que les deux murs n'avaient pas été lancés en même temps. D'après ce texte,

61. *Pat. rolls*, 1216-1225, p. 447 et 497.

62. *Pat. rolls*, 1216-1225, p. 447.

63. *Pat. rolls*, 1216-1225, p. 458 : *omnes redditus assisos ejusdem ville ad nos pertinentes et totam consuetudinem de avalagio vinorum suorum et aliorum, que recipere solent ibidem ballivi nostri ad opus nostrum.*

64. *Pat. rolls*, 1216-1225, p. 449.

65. *Pat. rolls*, 1216-1225, p. 497 et *Rot. lit. claus.*, vol. II, 1224-1227, p. 5.

66. *Rôles Gascons*, n° 4639, *dedimus et damus licenciam et plenam ac liberam potestatem priori et fratribus Hospitalis Sancti Jacobi Burdegale (...) apprehendendi, implendi, seu aedequandi parva fossata et barbicanas que sunt extra muros ville nostre Burdegale in dictis parvis fossatis, a porta de Cayferna usque ad portam rue Bocherie et faciendi ibidem domos et redditus seu utendi quoquo alio honesto modo voluerit, prout utilitati ipsius hospitalis et sustentacioni pauperum dicti prior et frater. viderint expedire (...).*

67. *Rôles Gascons*, n° 4526, *Cum dilectus et fidelis noster Willelmus Reymundi Colum supra muros veteres suburbii Burdegale, prout extenduntur a porta de Subtus Muro usque ad portam de Areis, domos edificasset et construxisset, et ad amplificationem ipsarum domorum supra muros novos ipsius loci domos proponere[t] construere, nobis humiliter supplicavit ut eidem concederemus ut supra dictos muros novos domos posset construere et constructe supra muros veteres in eodem statu possint perpetuo permanere (...). Concessimus et dedimus ut supra muros tam novos quam veteres suburbii, prout extenduntur a porta Nova quam idem Willelmus Reymundi aperuit prope Lesteyr usque ad coquinam suam, domos edificare valeat et construere ad voluntatem suam, et domus ab ipsius edificate seu constructe supra muros veteres ipsius loci perpetuo remaneant supra dictos muros, prout site sunt.*

68. *Presertim damus et concedimus eidem Willelmo Reymundi et heredibus suis plateam que est inter duos muros juxta domos suas in qua platea edificavit et plantavit viridarium, prout extenditur a dicta porta de Araïs usque ad portale novum quod est sine ponte versus portam de Cayferman, ut ipse et heredes sui dictam plateam habeant et teneant et possideant tanquam suam, perpetuo, pacifice et quiete, et de ipsa possint facere suam plenariam voluntatem, hoc excepto quod in dicta platea non edificabunt.*

69. *Rec. feod.*, n° 645, *ad portale novum de Cayferna.*

70. Mensignac, 1914.

l'enceinte était doublée entre la porte Sous-le-Mur et la porte de Cayffernan (fig. 1). Pourtant, sur le même tronçon (plus précisément entre la porte des Eyres et la porte de Cayffernan), les observations de C. de Mensignac en 1914, à l'emplacement de l'actuel Musée d'Aquitaine, n'ont révélé sur 150 m. qu'un seul mur, large de 1,75 m et rythmé de 3 tours (de 5,5 m de diamètre), ainsi qu'un seul fossé aux impressionnantes dimensions (20 m de large en surface, 15 m. en bas, 7 m de profondeur sur leversant sud, 7,5 au nord), permettant de conclure qu'il ne devait exister qu'une seule enceinte entre les deux portes⁷⁰. Cette discordance entre les textes et l'archéologie est peut-être liée à l'étendue de la fouille de Mensignac, dans un secteur pourtant explicitement situé en 1255 « entre les deux murs » (*plateam que est inter duos muros juxta domos suas*).

Moins précise, l'enquête de 1262 relative aux padouents de la ville, confirme pourtant des points de la donation du prince Edouard. Elle cite la porte de La Rousselle (première mention) et la porte Sous-le-Mur comme points extrêmes de l'étendue de l'enceinte⁷¹. On y trouve également les « murs neufs et les murs vieux » des bourgs et de la cité⁷². La même enquête signale l'existence de deux lignes de douves, considérées comme padouents (*fossat et arrefossat*)⁷³. Enfin, elle évoque des barbicanes (*barbacanae*) dont celle de La Rousselle et d'autres protégeant « la cité », toutes réputées padouents⁷⁴.

La donation du 12 août 1255 illustre de manière éclatante à quel point l'espace compris entre les deux courtines avait été rapidement occupé. Notons qu'il n'y eut pas d'appropriation, puisque Edouard ne remit pas en cause les possessions de Guillaume Raimond, mais on sent comment l'ancien maire de la ville a pu étendre, par grignotage, l'emprise de ses *domus* au delà de ce qui lui avait été concédé et dans un secteur où les possessions de la famille étaient anciennes⁷⁵. Il apparaît également que l'espace compris entre les deux murs n'avait pas été entièrement bâti. Sur un premier secteur occidental, compris entre la porte Sous-le-Mur et la porte des Eyres, mais s'étendant en fait entre la « porte Neuve et la cuisine de Guillaume Raimond Colom (malheureusement non localisée), les constructions occupaient déjà le terrain et allaient s'étendre. En revanche un tronçon approprié mais non encore loti s'étendait de la porte des Eyres à la porte Cayffernan ; il devait rester (provisoirement) non constructible.

Dans cette donation, le secteur compris entre la porte Bouqueyre et la porte Cayffernan est un tronçon sur lequel n'ont pas porté les sollicitations de Guillaume Raimond Colom. Or, le mandement du 23 octobre 1255, qui concerne les biens de l'Hôpital Saint-Jacques en avant de ces deux portes, enjoignait au maire et aux jurats de Bordeaux de ne pas s'y opposer⁷⁶. Il semble donc que le corps de ville, à l'instar de l'ancien maire,

occupait dès cette époque, l'espace entre les deux murs et où fut édifié l'*ostau de bila*. L'intérêt et des droits de la municipalité sur ce secteur de la rue Saint-James était ancien puisqu'il apparaît dès 1208.

Les textes montrent donc que le chantier de la deuxième enceinte s'est poursuivi pendant un demi-siècle. Durant les vingt premières années, de 1205-1206 à 1225, il avança de manière fébrile sous la menace récurrente, des Castillans d'abord puis des Capétiens : une fois le danger passé, s'étiolait l'ardeur des Bordelais qui, selon un partage des tâches classique, étaient responsables de la clôture, apparemment non maçonnée dans un premier temps⁷⁷. Pendant les 25 années suivantes, les textes ne nous permettent pas de suivre l'avancée du chantier, mais il semble que c'est à cette époque qu'ont été choisis les aménagements qui ont fait la singularité de cette enceinte, doublement de la courtine et implantation de barbicanes, qui apparaissent au grand jour en 1255. On avait aussi renforcé, au nord, l'enceinte de la cité (mention de la Tour Neuve de Tropeyte⁷⁸). A cette date, l'autorisation de remplir les fossés de la deuxième enceinte pour construire des *domus* accordée aux frères de Saint-Jacques, comme les constructions

71. Livre des Bouillons, p. 370 ; Livre des Coutumes, p. 338 : *Item dicimus quod a porta de Rocella usque ad portam de Subtus Muros, debet esse via communis iter domos et murum portarum.*

72. Livre des Bouillons, p. 370 ; Livre des Coutumes, p. 338 : *Item dicimus quod omnes domus et platee que sunt inter muros novos et veteres civitatis et burgorum sunt paduentum.*

73. Livre des Bouillons, p. 368 ; Livre des Coutumes, p. 334 : *eu nur neu qui son entour de la bila defora ou fossat de la bila et l'arrefossat son paduentz.*

74. Livre des Bouillons, p. 368 ; Livre des Coutumes, p. 334 et *disso que totas las barbicanas d'esta bila son paduentz*. Livre des Bouillons, p. 372 ; Livre des Coutumes, p. 341 : *item dicimus quod barbicana de Rocella, infra et extra, et omnes alie barbicane civitatis Burdegale sunt paduentum et domus non debent ibi esse, nec aliquid ad impedimentum*. Les autres barbicanes étaient en avant des portes Saint-Eloi et Cayffernan (Drouyn, p. 54-57).

75. Cart. La Sauve, n° 1115 (1188).

76. *Rôles Gascons*, n° 4639, *mandantes senescallo, majoribus et juratis nostris Burdegale qui pro tempore fuerint, quatinus hospitali, priori et fratribus supradictis non inferant nec inferri permittant super premissis vel aliquo premissorum ab aliquibus injuriam, impedimentum, molestiam vel gravamen*

77. Autre exemple de partage de responsabilités entre le seigneur et la municipalité à Saint-Sever : Marquette, 1986, p. 56.

78. Livre des coutumes, p. 337, Livre des Bouillons, p. 370.

entre les deux murs, montrent que l'on estimait le danger passé. L'appropriation des espaces laissés sans construction pouvait devenir un nouvel enjeu pour les puissants de la ville.

L'Ombrière et le castrum royal

Dans le même temps, le complexe ducal de l'angle sud-ouest subissait d'importantes transformations. Les textes, on le sait, n'évoquent plus de *palacium* ; mais à partir des années 1210, ils mettent en avant un ensemble appelé l'Ombrière et le *castrum*.

Les premiers textes présentant le nom de l'Ombrière renvoient à une réalité qui s'imposait dans le paysage et que l'on reconnaissait comme telle. Par un mandement du 24 août 1213, le roi Jean concédait à Rostand Colom une place à bâtir entre l'estey (le Peugue certainement) et « l'Ombrière », où résidait un *castellanus*⁷⁹. Par un autre mandement du 4 décembre 1222, le roi avertissait la municipalité qu'il gardait « l'Ombrière dans sa main »⁸⁰. Des mandements postérieurs (1234) associent l'Ombrière à une *domus* avec ses dépendances (*domo cum pertinentiis in Burdegala que vocatur la Umbrere*)⁸¹. Ainsi que le révèle l'enquête de 1262, le nom de l'Ombrière était aussi donné au port et à la place qui s'étendait au devant de la « tour de l'Ombrière », près de laquelle il y avait plusieurs *domus* (la *domus* du notaire de la commune, la *domus* de la prévôté de l'Ombrière⁸²). Quoiqu'assimilée à une tour singulière avec son *castellanus*, voire à une *domus*, l'Ombrière ne peut pas être confondue avec la seule vieille tour, l'Arbalesteyre, dont le nom apparaît en 1262⁸³. Il s'agissait donc d'un complexe intégrant, sur une vaste surface, des fortifications, des résidences, des espaces non bâtis, formant ensemble une structure reconnue.

Un mandement du 2 juillet 1220, par lequel le roi informait le sénéchal que la remise en état du *castrum* royal de Bordeaux avait été confiée à Rostand Soler (*castrum nostrum de Burdegala quod est in manu sua preceptum nostrum*), constitue à notre connaissance la première mention écrite du *castrum* de Bordeaux⁸⁴. En 1221, Henri III mandait aux prud'hommes de Bordeaux de répondre devant le nouveau sénéchal Philippe de Ulecot pour la « tour et le *castrum* de Bordeaux »⁸⁵. La dissociation entre cette tour singulière, qui ne peut être que l'Arbalesteyre, et le *castrum* ne signifie pas forcément qu'ils étaient largement distants. Certes, en 1237, des paysans de l'Entre-deux-Mers reconnaissaient devoir verser leurs redevances à la seule « tour de Bordeaux »⁸⁶ ; mais nous préférons voir dans cette dernière limitation la preuve que ces charges avaient été fixées à une époque où la tour polarisait la puissance ducal plutôt que la marque d'une importante séparation topographique entre la tour et le *castrum*. D'ailleurs, l'enquête de 1262, qui suit le cours des fossés du *castrum* royal, précise que ceux-ci touchaient la tour de l'Arbalesteyre⁸⁷. Le *castrum* royal du

XIII^e siècle est donc la structure allongée qui se déployait au sud-ouest de la vieille tour et qui apparaît encore sur les plans du XVIII^e siècle. C'est bien l'Ombrière.

En 1236-1237, à l'occasion de la grande enquête diligentée par le roi Henri III pour réprimer les abus de ses baillis, furent recueillies les dépositions d'une centaine de plaignants dans la « plus grande Chambre du château de Bordeaux » (*in castro Burdegalensis, in maiora camera*)⁸⁸. Il y avait donc plusieurs *camerae* et la plus importante de celle-ci assurait une fonction

79. Rot. chart., p. 194 b. *Johannes Dei gratie sciatis nos concessisse et hac carta confirmasse Rustanno Colum' pro homagio et servicio suo illam placiam in Burdegalam que extendit se ab aqua que dicitur Esteir ad Umbrariam usque ad domum Stephani Le Turreis ad edificium tenendum de nobis et de heredibus nostris sibi et heredibus suis reddendo inde nobis et heredum nostrum unum par calcareum deaurum singulis annis (...) per manum castalani nostri qui ibi fuerit.*

80. Pat. rolls 1216-1225, p. 354, *salva claustrum ville vestre et salva nobis Umbraria nostra quam volumus in manu nostra retinere*. Un mandement du 31 mai 1229 est aussi peu précis : Pat. rolls, 1225-1232, p. 251, *kaium et placiam ante la Umbrere et domum sitam supra murum civitatis Burdegale*.

81. Close rolls, 1231-1234, p. 495.

82. Livre des Bouillons, p. 370 ; Livre des Coutumes, p. 338, *Item dicimus quod portus et platea de l'Ombreyra et domus cum platea de Umbreyra in quibus scriptor communie morari consuevit, prout extenduntur a domo Guillelmi Artus usque ad esterium et a domo que fuit Petri de Ebrardi et a domo prepositure de Umbreria usque ad ynum maris sunt paduentum. Item dicimus quod omne ripe aque dicti esterii, videlicet ripa que est ab hospitale Sancti Johannis usque ad turrem de Umbreria et ripa alterius partis, prout extenduntur a ponte Sancte Johannis usque ad caium Guillelmi Lepetit, sunt paduentum. Et est sciendum quod domus que sunt super esterium ex parte Umbreria non debent habere gitatum versus esterium extra muros domorum.*

83. Livre des Bouillons, p. 373 ; Livre des Coutumes, p. 341. *De fossato castri domini regis dicimus quod debet extendi in longum a muro civitatis qui conjungitur cum Magna Turre domini regis, usque ad murum civitatis qui conjungitur cum turre vocata Arbalesteria [Archalestria dans le Livre des coutumes].*

84. Pat. rolls, 1216-1225, p. 245 *Sciatis quod precipimus dilecto et fideli nostro Rustengo de Solaris quod castrum nostrum de Burdegala quod est in manu sua per preceptum nostrum reparari faciat (...), in castro reparando.*

85. Pat. rolls, 1216-1225, p. 275-276, *probis hominibus Burdegale, de turri et castro Burdegale eidem liberandis.*

86. Petit cart. La Sauve, p. 128-129 (Saint-Hilaire, Saint-Loubès, Langoiran).

87. Voir note 82.

88. Petit cart. La Sauve, p. 126.

non résidentielle, plus spécifiquement judiciaire. Les plans du château de l'Ombrière dressés au XVIII^e siècle permettent d'individualiser, au sein d'un ensemble d'une grande densité, plusieurs chambres, dont une « Grande Chambre d'audience » à l'arrière de la « Grande Salle » (fig. 3). Cependant, faute de pouvoir connaître l'ancienneté des structures représentées sur ces plans, il est difficile de faire le lien avec les textes.

En 1242, Henri III donna à un certain Jean de Saint-Emilion, un charpentier qui avait été amputé d'un pied au service du roi, la garde de la porte du castrum de Bordeaux (première mention) et le chantier dudit castrum (*operationem nostrarum ejusdem castrum*). L'ouvrage n'était donc pas terminé au moment où Henri III descendait à Bordeaux, après la reculade de Taillebourg et la défaite de Saintes⁸⁹.

D'après les plans du XVIII^e siècle, la plus grande partie de l'espace castral était occupée par la « Grande Salle »⁹⁰. Cette pièce, divisée en deux nefs, mesurait 37 x 22 m. Contre le mur sud, on relève sur les plans une chapelle. Le vaisseau occidental, le plus étroit, avait été aménagé sur une cave : selon J. Gardelles, il fut probablement lié à une campagne de travaux qui s'acheva en 1303⁹¹. Le vaisseau occidental, le plus ancien, mesurait 37 x 14 m. On y accédait par un large escalier monumental. L'association entre cette Grande Salle et l'Arbalesteyre rappelle les relations entre l'aula ducale de Poitiers et la tour Maubergeon (fig. 4). On observe en effet la même disposition et sensiblement la même distance de l'une par rapport à l'autre (un petit côté de la Grande Salle)⁹². Cependant, la construction de la Grande Salle du castrum de Bordeaux ne semble pas être antérieure au milieu du XIII^e siècle. En 1237, nous l'avons vu, elle n'avait pas servi pas de cadre à l'enquête sur les excès des baillis ducaux en Entre-deux-Mers. En 1228, l'aula regis était située près de l'atelier monétaire. L'initiative de la construction de la Grande Salle du castrum revint, semble-t-il, au prince Edouard : le 26 octobre 1255, il ordonna au connétable de Bordeaux de faire construire l'aula Burdegale avec les revenus prélevés sur la grande coutume des vins⁹³. Nous pensons que l'aula regis, relevée en 1228 et localisée près de l'atelier monétaire fut abandonnée ; l'enquête de 1262 qui fournit de précieuses informations sur la paroisse Saint-Projet n'y fait aucune allusion.

En 1254, la garde-robe royale devait être entreposée dans une tour, malheureusement mal localisée⁹⁴. Une reconnaissance passée par Gaillard de la Lande, *domicellus*, datée de 1274, et extraite de la série des *Recognitiones feodorum* fournit des éléments plus précis. Gaillard et sa famille vivaient dans une *domus* située dans le castrum⁹⁵, et sise entre deux tours appelées, l'une « la Grande Tour », l'autre « la Tour dans laquelle avait vécu Chître », un fidèle de Richard Cœur de Lion qui avait vécu jusque dans les années 1220⁹⁶. Les tours pré-

sentées dans la partie de l'enquête de 1262 consacrée aux fossés du castrum et dans la reconnaissance de Gaillard de Lalande peuvent être localisées grâce aux plans du XVIII^e siècle sur le flanc méridional du castrum (fig. 5). L'Arbalesteyre est bien la vieille tour-maîtresse du plan puisque c'est le point extrême de l'avancée des fossés en 1262. La Grande Tour est appelée de la même manière en 1262 et en 1274. Il s'agit certainement de la « Tour du Roi » abattue en 1317 et rebâtie entre 1320 et 1324 selon le type de la tower-house avec une avancée en 3 pans⁹⁷.

Son identification avec la tour d'angle sud-est de la cité fait débat. Observant que les textes de 1317-1324 suggèrent un grand appareil romain, J. Gardelles assimilait la Tour du Roi avec la tour d'angle de la cité⁹⁸. Plus récemment, D. Barraud, J. Linères et L. Maurin, émettent l'hypothèse que la tour d'angle antique corresponde à une des tours semi-circulaires flanquant la Grande Salle⁹⁹. Faute de connaître le tracé précis du rempart antique sous le castrum, il est difficile de se prononcer. Cependant, les indications topographiques de la reconnaissance de 1274 permettent de proposer l'assimilation de la « Tour de Chître » à cette tour semi-circulaire accolée à la Grande Salle. La *domus* de Gaillard de Lalande devait être située entre cette

89. *Rôles Gascons*, n° 659. La porte est située entre l'Arbalesteyre et la Grande Salle, Gardelles, 1972, p. 106.

90. Gardelles, 1972, p. 106 ; Renouard et alii, 1965, p. 230.

91. Gardelles, 1972, p. 106.

92. La salle des Pas Perdus du palais de justice de Poitiers mesure 47 m sur 17 ; Henri II Plantagenêt et Aliénor, ses initiateurs, lui ont donné style gothique angevin. La tour Maubergeon qui, avec ses tours polygonales à chaque angle, diffère du plan simple de Bordeaux est attribuée au duc Guillaume IX (1089-1126).

93. *Rôles Gascons*, n° 4674 : *Mandatum est magistro B. conslabulario Burdegale quod aulam Burdegale de pecunia costume majoris operari faciat.*

94. *Rôles Gascons*, n° 3547 (1254), *mandatum est Rogero le Teillur et Willelmo de Axemutha quod garderobam regis poni faciant in turri illa apud Burdegalam ubi fuit alias quando fuit in partibus illis.*

95. *Rec. Feod.* n° 518, *quandam domum cum edificis et pertinentiis suis que est in castro Burdegale, in qua domicellus inhabitat et moratur cum familia sua et quod idem domicellus et familia sua habent de die et de nocte exitum liberum et ingresum ; et durat in longitudinem domus predicta a magna turri usque ad turrin in qua Chitre inhabitabat.*

96. *Pat. Rolls*, 1216-1225, p. 355 ; *Royal letters*, t. I., p. 199 ; *Rot. lit. claus.*, p. 481.

97. Gardelles, 1972, p. 106.

98. Renouard et alii, 1965, p. 230 ; Gardelles, 1972, p. 106.

99. Maurin-Garmy, 1996, p. 42 et 56.

tour et la Grande Tour. Rien ne permet de la dater. Rappelons que la lettre de Geoffroy du Loroux à Suger révèle qu'on avait projeté la construction d'une *domus* en 1147 et que le défaut de moyens en avaient retardé l'achèvement¹⁰⁰. Mais s'agit-il de la même ?

Le tour des fossés du *castrum* exposé par l'enquête de 1262 montre que les murs de la cité et les fossés se raccordaient en deux points distincts, d'une part au niveau de la Grande Tour du Roi, d'autre part au niveau de l'Arbalesteyre¹⁰¹. S'il reste difficile de percevoir comment, dans le détail, avait été agencé le *castrum* par rapport à l'enceinte antique, il apparaît clairement que le premier n'était pas seulement adjacent à la seconde. Les gros blocs antiques découverts au début du XIXe siècle sous l'emplacement de l'Ombrière, comme la possibilité que la tour semi-circulaire de la Grande Salle ait été l'ancienne tour d'angle donnent à penser que le *castrum* avait littéralement enkysté l'enceinte antique et fait disparaître le tronçon du mur ainsi intégré¹⁰².

Ce *castrum* était environné d'un habitat subcastral. En 1238, Henri III manda à son sénéchal Hubert Hoesse de prendre 300 ou 400 livres bordelaises sur la petite coutume et sur les maisons situées « autour du *castrum* de Bordeaux »¹⁰³. En 1247, Henri III donnait à un arbalétrier, nommé Halengrat, des maisons situées « sous le *castrum* de Bordeaux »¹⁰⁴. L'enquête de 1262 présente encore des *domus*, construites dans les fossés du *castrum* ou, nous l'avons vu, autour de la place de l'Ombrière.

Les circonstances de la construction du *castrum* peuvent maintenant être restituées. Ecartons tout d'abord la possibilité que l'apparition du terme dans la chancellerie anglaise ait pu être, à l'instar du « palais » perçu par le Louis le Jeune en 1137, un problème de qualification d'une réalité préexistante. Les séries de la chancellerie anglaise livrent suffisamment de textes depuis 1199, notamment sur Bordeaux, pour que leur silence à propos d'un *castrum* bordelais avant les années 1210 ne soit pas significatif. Un passage de l'enquête de 1262 souligne d'ailleurs, quoique rétrospectivement, le caractère sommaire des fortifications de l'Ombrière en 1199 : « à la mort du roi Richard, le *mager* de la ville protégea la place de l'Ombrière avec des pieux et des tranchées »¹⁰⁵. Le *castrum* de Bordeaux a donc été aménagé, sur ordre du roi Jean et à partir de l'ancien complexe ducal, au moment où les Bordelais érigeaient la deuxième enceinte¹⁰⁶.

Toutes les données rassemblées soulignent la longueur de l'ouvrage. Dans les années 1213-1215, le chantier de Ombrière sortait à peine de terre, les contemporains pouvaient y distinguer une *domus* seigneuriale, près de la vieille tour. En 1221, le *castrum* était identifié mais il était encore distinct de l'Arba-

lesteyre ; Chître vivait dans sa tour au début des années 1220. En 1237, la vieille tour ducale n'avait pas encore été réunie au *castrum*, mais on pouvait officier dans la Grande Chambre. En 1242, la porte était terminée, mais le chantier se poursuivait. Quant à l'*aula*, nous avons vu qu'elle fut pas construite avant 1254. Au bas mot, l'édification de l'Ombrière dura donc une quarantaine d'années. Ce n'était pas Château-Gaillard ...

Dans la première moitié du XIIIe siècle nous pensons que le roi-duc et ses représentants avaient provisoirement transféré les fonctions curiales vers Saint-Projet, en réactivant le caractère public d'un espace délaissé en 1070. Malheureusement, nous ne pouvons pas savoir à quel moment se produisit ce « retour aux sources » : la période de construction de l'*aula regis* signalée en 1228 près de l'atelier monétaire nous échappe totalement. Elle peut avoir été motivée par des destructions occasionnées par le siège de 1202-1206 ou par l'inconfort et la durée du chantier de l'Ombrière. Quoiqu'il en soit, entre 1254 et 1262, l'*aula* aurait donc abandonné une nouvelle fois Saint-Projet.

Des résidences privées fortifiées

La fortification ne touchait pas seulement les édifices publics. Pourtant, les défenses des résidences privées de Bordeaux sont difficiles à percevoir par les textes antérieurs au milieu du XIIIe siècle, car les actes ne différencient pas les différents types d'habitations urbaines ; quelle que fût la condition du propriétaire (noble, *miles*, bourgeois, chanoine), il s'agissait

100. *Rec. hist. Fra.*, t. XV, p. 515, *Sed et domus illa de qua credimus vos audisse, nondum est ibi edificata, cum tamen pernecessaria esset.*

101. *Livre des Bouillons*, p. 373 ; *Livre des Coutumes*, p. 341. *De fossato castris domini regis dicimus quod debet extendi in longum a muro civitatis qui conjungitur cum Magna Turre domini regis usque ad murum civitatis qui conjungitur cum turre vocata Arbalesteria.*

102. Maurin-Garmy, 1996, p. 42.

103. *Close rolls, 1237-1242*, p. 121 ; *Pat. rolls, 1232-1247*, p. 212.

104. *Pat. rolls, 1232-1247*, p. 498 (transcription en anglais).

105. *Livre des Bouillons*, p. 368 ; *Livre des Coutumes*, p. 334 : *e bi que quant lo rey Richard murit, lo mager d'esta bila sarret de pau et de treu la passa de l'Ombreyra*

106. Pour J. Gardelles, le *castrum* de La Barrère confié à la garde de Rostand Soler en 1217 ne pouvait être que l'Ombrière en raison d'un ordre reçu en 1220 par ce même Rostand, lui enjoignant de réparer le *castrum* de Bordeaux *quod est in manu sua* (Gardelles, 1972, p. 105 et note 4, *Pat. Rolls 1216-1225*, p. 80, 130, 133, 245). Or, en 1254, les baillis de La Barrère recevaient un mandement royal (*Rôles Gascons*, n° 2703). La Barrère ne peut être confondue avec l'Ombrière (c. Montréal, ar. Condom, dépt. Gers).

toujours de *domus*, sur les aménagements desquelles on ne sait rien¹⁰⁷. La seule véritable *domus* aristocratique du XIIe probablement fortifiée est celle de Pierre de Bordeaux, citée à deux reprises dans le cartulaire de Saint-Seurin¹⁰⁸ : un de ces textes mentionne un clavaire parmi les fidèles de Pierre de Bordeaux. On situe cette *domus* à Puy-Paulin¹⁰⁹.

Ce n'est qu'au XIIIe siècle que les demeures aristocratiques paraissent clairement fortifiées : la tour d'Arsac est mentionnée dans la seconde moitié du XIIIe siècle, dans le cartulaire de Saint-Seurin (*domus apud turrem de Arsac*) ; l'enquête de 1262 évoque l'*aula* d'Arsac¹¹⁰. Cette fortification était installée à l'angle nord-est de la cité. Avec son *aula*, une tour et certainement une *domus*, cette résidence fortifiée présentait les mêmes éléments que le *castrum* de Blaignac, évoqué dans l'enquête de 1237¹¹¹. Les Arsac, que l'on suit à partir des années 1095-1101 étaient, à l'origine, une famille de *militēs* des seigneurs de Blanquefort¹¹².

Un mandement du roi-duc Henri III évoque des maisons construites à Bordeaux, « à la façon des tours » (1246)¹¹³. En 1255, on s'en souvient, le prince Edouard autorisait Guillaume Raimond Colom à édifier et réparer ses *domus*, à Bordeaux, pourvu que ce fût « sans tour ni fortification »¹¹⁴. Cette autorisation montre que le droit de fortifier restait une prérogative royale : n'en ayant pas rencontré d'autres avant 1255, nous pensons qu'il y avait encore peu de résidences privées fortifiées à Bordeaux.

Conclusion

Il ne reste rien aujourd'hui du *castrum* royal de Bordeaux comme de l'essentiel de la deuxième enceinte¹¹⁵. En attendant de futures fouilles, les textes, nous l'avons vu, peuvent encore apporter des précisions originales sur la physionomie du Bordeaux médiéval, sur la qualité et l'évolution de quelques constructions majeures.

Le pôle ducal, ancré au centre de la cité a été déplacé par le duc Gui Geoffroy au plus près de la Garonne en 1070. Le nouveau palais ducal avait apparemment perdu le lustre de l'ancien, mais il conservait, à l'abri d'une récente *turris*, les fonctions essentielles que Louis VII a reconnues cinquante ans plus tard. Le caractère public de l'ancien site a été perpétué par un atelier monétaire et, semble-t-il, par une nouvelle *aula*. De 1205-1206 jusqu'au milieu des années 1220, Bordeaux a connu une profonde et durable transformation sous la pression extérieure : le lancement, au sud, de la deuxième enceinte par des Bordelais à la peine a précédé de quelques années la trans-

formation du « palais » ducal en un imposant *castrum* royal, l'Ombrière. Pendant le second quart du XIIIe siècle, les Bordelais plus à l'aise ont poursuivi la construction d'une deuxième enceinte dont la puissance s'étalait face aux deux autres pôles de la ville, le *castrum* royal, dont le chantier traînait, et le palais archiépiscopal.

De futurs travaux, que nous espérons proches, et de nouvelles fouilles affineront certainement ces résultats. Des comparaisons avec les autres fortifications du domaine Plantagenêt préciseront certains caractères de ces ensembles disparus. Les actes de la chancellerie anglaise postérieurs à 1255, dont une large partie a été publiée, peuvent encore livrer des informations inédites et éclaircir la géographie des lieux de pouvoirs à Bordeaux au Moyen Âge.

107. Par exemple : *cart. St-Seurin*, n° 86 (1122-1143), *juxta domum Fenol monetarius*; *cart. St-Seurin*, n° 113 (1122-1143), donation par Aiquelm Guillaume de Quinsac, chanoine de Saint-Seurin, de *domum suam lapideam*; *cart. St-Seurin*, n° 41 (1159-1181), donation par un prêtre, Pierre de Gamaned, de sa *domus* et *appendiciis*; *cart. St-Seurin*, n° 104 (1159-1181), donation par Pierre de Saint-Laurent, chanoine, d'une *domum suam de Burdegala scilicet solium et domum que est ante*; n° 114a. (1159-1180), donation par Guillaume Arnaud de Puy-Paulin, chanoine de *domo sua et parte trilie que domui conjugitur*; *cart. St-Seurin*, n° 130 (1168-1181), donation par Raimond de Carignan, *civis Burdegalensis*, d'une terre près de l'église Saint-Maixent et de la *domus* de Robert de Carignan. Il semble qu'Assalhide épouse d'Aiquelm Guillaume de Blanquefort, résidait également à Bordeaux, puisqu'elle rendit son dernier soupir sur le port de La Rousselle, *supra litus maris* (*cart. St-Seurin*, n° 164, 1182-1199).

108. *Cart. St-Seurin*, n° 116 et 136 (1159-1181).

109. *Livre des Bouillons*, p. 372; *Livre des Coutumes*, p. 341; *ad podium Paulinum, inter terram domini Petri de Burdegala et domum Raimundi Aimerici*.

110. *Cart. St-Seurin*, n° 282 (sans date), *domus in quam Ebrardus morabatur apud turrem de Arsac*. *Livre des coutumes*, p. 340; *Livre des Bouillons*, p. 372. Cette tour se trouvait dans la paroisse Saint-Rémi, à l'angle nord-est de la cité.

111. *Petit cart. La Sauve*, p. 131-132, *Castrum de Blagnac quod homines terre propriis laboribus et expensis compulsi fuerunt ab eodem senescalco construere, et aulam et alias officinas castri ad opus (...)*; p. 135, *et alios homines domni regis, ad faciendam et carreiantam aulam et domum apud Blanhac*. Co. Cabara, ca. Branne, arr. Libourne.

112. Boutouille, 2001, p. 530.

113. *Pat. rolls*, 1232-1247, p. 473 (1246).

114. *Rôles gasc.*, n° 4526, *volumus et concedimus ut ipse et heredes sui reparare, edificare absque turri et fortalicia nocivis nobis vel ville nostre Burdegale*.

115. Gardelles, 1972, p. 105.

Sources

- Cart. Saint-André* : A.D.Gir. 4 J 73.
- Cart. Saint-Seurin* : Brutaills Jean-Auguste (éd.). *Le cartulaire de l'église collégiale Saint-Seurin de Bordeaux*, Bordeaux, 1897.
- Cart. Sainte-Croix* : Ducaunnès-Duval (éd.). *Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux*, *Archives Historiques du département de la Gironde*, t. XXVII, Bordeaux, 1892.
- Cart. La Sauve* : Higonnet Charles et Arlette, (éd.). *Grand cartulaire de La Sauve Majeure*, 2 t., Fédération Historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1996.
- Chartes de Saumur* : Marchegay Paul (éd.). *Chartes bordelaises de 1080 à 1185 tirées des archives du monastère de Saint-Florent de Saumur*, Les Roches-Baritaud, 1879.
- Chronique latine* : Cirot, Georges (éd.). « Une chronique latine inédite des rois de Castille (1236) », *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux, Bulletin Hispanique*, 1912.
- Close rolls* : *Close rolls of the reign of Henri II preserved in the P.R.O. A. D. 1227-1231*, London, 1902.
- Foedera* : Rymer Thomas (éd.). *Foedera, conventiones, litterae et cujuscumque generis acta publica*, vol. I- III, London, 1821.
- Livre des Bouillons* : *Livre des Bouillons*, Archives municipales de Bordeaux, Bordeaux, 1867
- Livre des coutumes* : Barckhausen (H.) éd., *Livre des coutumes*, Archives municipales de Bordeaux, Bordeaux, 1890.
- Papsturkunden* : Wiederhold Wilhelm (éd.). *Papsturkunden in Frankreich, VII, Guiene und Languedoc*, Göttingen, 1913.
- Patent rolls* : *Patent rolls of the reign of Henri III preserved in the P.R.O., A.D. 1216-1225*, Londres, 1901.
- Petit cart. La Sauve* : *Petit cartulaire de La Sauve-Majeure*, Bibliothèque municipale de Bordeaux, Ms 770.
- Rot. chart.* : Hardy Thomas-Duffus (éd.). *Rotuli chartarum in turri Londinensi asservati, vol.I, pars I, anno 1199-1226*, Londres, 1837.
- Rot. lit. claus.* : Hardy Thomas-Duffus (éd.). *Rotuli litterarum clausarum in turri Londinensi asservati. 1204-1224*, 2 vol., Londres, 1833-1834.
- Rot. lit. pat* : Hardy Thomas-Duffus (éd.). *Rotuli litterarum patentium in turri Londinensi asservati*, Londres, 1835, vol. I, pars I, 1201-1226.
- Rec. feod.* : Bémont, Charles (éd.). *Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIIIe siècle. Recognitiones feodorum in Aquitania*, Paris, Imprimerie Nationale, 1914.
- Rec. hist. Fra.* : Delisle Léopold (éd.). *Recueil des historiens des Gaules et de la France (Rerum Gallicarum et Franciarum scriptores)*, t. IV puis XII à XIX, Paris, 1870-1879.
- Rôles Gascons* : Francisque-Michel (éd.). *Rôles Gascons (1242-1254)*, t.1, Paris, Collection de documents inédits de l'histoire de France, 1885.
- Rôles Gascons supplément*: Bémont, Charles (éd.). *Rôles Gascons (1254-1255)*, supplément au tome I, Paris, Documents inédits de l'histoire de France, 1896.
- Royal letters* : Shirley Walter Wadington (éd.). *Royal and other historical letters illustrative of the reign of Henri III*, t. I, (1216-1235), London, 1862.

Bibliographie

- Alvira Cabrer-Burési, 2001 : Alvira Cabrer, Martin, Buresi, Pascal. « Alphonse par la grâce de Dieu, roi de Castille et de Tolède, seigneur de Gascogne. Quelques remarques à propos des relations entre Castellans et Aquitains au début du XIII^e siècle », *Aquitaine-Espagne (VIII^e-XIII^e siècle)*, Civilisation médiévale, XII, CESCUM-Université de Poitiers, Poitiers, 2001.
- Baudry, 2000 : Baudry Marie-Pierre, s.d., *Les fortifications dans les domaines Plantagenêt, XII^e-XIV^e siècles, actes du colloque international tenu à Poitiers du 11 au 13 novembre 1994*, Civilisation médiévale, X, Poitiers, 2000.
- Boutouille, 2001 : Boutouille (F.). *Société laïque en Bordelais et Bazadais des années 1070 à 1225 (Pouvoirs et groupes sociaux)*, Thèse de doctorat de l'université Michel de Montaigne-Bordeaux III s. d. Marquette (J.-B.), 2001
- Boutouille-Piat : Boutouille, Frédéric, Piat Jean-Luc. « La tour et le château de Bisqueyran en Bordelais : une forteresse ducale révélée par l'archéologie et par les textes (XI^e-XIV^e siècles) », *Résidences du pouvoir et pouvoirs de la résidence, Actes du colloque de Pau des 3, 4 et 5 octobre 2002*, Aquitania, à paraître.
- Cassagne, 1991 : Cassagne, Bernard. « Les premiers seigneurs du Tint à Bègles », *Mémoires de Guyenne*, n° 2, sept. 1991.
- Desgraves, 1960 : Desgraves, Louis. *Evocation du vieux Bordeaux*, Paris, 1960.
- Drouyn, 1874 : Drouyn Léo, *Bordeaux vers 1450*, Bordeaux, 1874.
- Du Buisson, 1876 : Du Buisson (P. D. dom) . *Historia monasterii Sancti Severii libri X*, éd. Pédegert (J.-F.), Lugat (A.), 1876.
- Fauchère, 2001 : Fauchère, Nicolas, « Le château Trompette et le fort du Hâ, citadelles de Charles VII contre Bordeaux », *Revue archéologique de Bordeaux*, tome XCII, 2001, p. 143-191.
- Higounet, 1963 : Higounet, Charles. *Bordeaux pendant le haut Moyen Age*, Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1963.
- Forme, 1999 : Forme, Séverine. *La deuxième enceinte de Bordeaux*, T.E.R. s.d., J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III-Michel de Montaigne, 1999.
- Gardelles, 1972 : Gardelles Jacques. *Les châteaux du Moyen Age de la France du Sud-Ouest*, Genève, 1972.
- Gardelles, 1976 : Gardelles Jacques. « Les palais dans l'Europe occidentale chrétienne du Xe au XII^e s. », *Cahiers de civilisation médiévale*, XIX^e année, n°2, avril-juin 1976, p. 115-134.
- Guinodie, 1845 : Guinodie, Raymond. *Histoire de Libourne et des autres villes de son arrondissement*, Bordeaux, 1845, t. II, p. 479.
- Marquette 1986 : Marquette, Jean-Bernard. « La révolution de Saint-Sever en 1208 », *Saint-Sever, millénaire de l'abbaye, colloque international tenu les 25, 26 et 27 mai 1985*, 1986.
- Maurin et alii, 1992 : Maurin Louis, Bost Jean-Pierre, Roddaz Jean-Michel, s.d. *Les racines de l'Aquitaine*, Centre Charles-Higounet / Centre Pierre-Paris, Bordeaux, 1992.
- Maurin-Garmy, 1996 : Maurin, Louis, Garmy, Pierre, (s.d.), *Les enceintes romaines en Aquitaine*, Paris, 1996.
- Mensignac, 1914 : Mensignac, Camille de. « Notes rétrospectives sur la démolition des fouilles de l'ancien lycée national de Bordeaux et découverte sur cet emplacement du soubassement d'une partie de la deuxième enceinte de Bordeaux », *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux*, t. 36, 1914, p. 54-71.
- Rayou, 1994 : Rayou, Cécile. *La paroisse Saint-Projet de Bordeaux, de 1300 à 1553*, T.E.R. s.d. J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III-Michel de Montaigne, 1994.
- Régaldo, 1996 : Régaldo-Saint Blancard, Pierre, « Exploration archéologique de la place de la Bourse à Bordeaux », *Revue archéologique de Bordeaux*, tome LXXXVII, 1996, p. 39-62.
- Régaldo, 2000 : Régaldo-Saint Blancard, Pierre. « Le quartier de Tropeyte à Bordeaux. Essai de synthèse historique et archéologique », *Revue archéologique de Bordeaux*, tome XCI, 2000, p. 41-97.
- Renoux, 2003 : Renoux Annie. « Palais, cours et résidences », *Les Tendances actuelles de l'histoire du Moyen Age en France et en Allemagne, Actes des colloques de Sèvres (1997) et Göttingen (1998)*, s.d., Schmitt (J.C.), Oexle (O.G.), Pub. de la Sorbonne, Paris, 2003,
- Renoux, 1994 : Renoux Annie s.d. ; *Palais médiévaux (France-Belgique)*, 25 ans d'archéologie, Pub. université du Mans, 1994.
- Rouchaud, 1989 : Rouchaud Jean : *La paroisse Sainte-Eulalie dans les murs de Bordeaux au Moyen Age*, T.E.R. s.d. J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III-Michel de Montaigne, 1989.
- Tinel, 1996 : Tinel Véronique. *La paroisse Sainte-Colombe de Bordeaux de 1300 à 1522*, T.E.R. s.d. J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III-Michel de Montaigne, 1996.
- Renouard et alii, 1965 : Renouard, Yves, s.d., *Bordeaux sous les rois d'Angleterre*, Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1965.
- Trabut-Cussac, 1972 : Trabut-Cussac Jean-Paul. *L'administration anglaise en Gascogne sous Henry III et Edouard I de 1254 à 1307*, Droz, Paris-Genève, 1972.